ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question au Gouvernement n° 3304

Texte de la question

CONSEIL DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Roger Meï, pour le groupe communiste.

M. Roger Meï. Madame la ministre de la jeunesse et des sports, les jeunes sont souvent cités à l'occasion d'actes négatifs très minoritaires. Les « sauvageons » ne constituent qu'une infime partie de notre jeunesse. Dans nos communes, dans nos circonscriptions, nombreux sont les jeunes qui accomplissent des actes positifs, font preuve d'engagements humains. Madame la ministre, vous avez fait appel à leur esprit de responsabilité au travers des conseils départementaux de la jeunesse. Il y a peu de jours, vous réunissiez leur conseil national. Notre groupe a demandé la pérennisation de tous les emplois-jeunes par la prolongation des aides aux associations et aux collectivités locales. Nous avons proposé la mise en place d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans. Cette proposition s'est traduite par la création d'une commission pour l'autonomie des jeunes dans la loi du 4 juillet 2001. Où en sont les travaux de cette commission ? Quelles perspectives tracez-vous pour les conseils départementaux et le conseil national de la jeunesse et quels moyens comptez-vous y consacrer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. En effet, monsieur le député, samedi, 400 jeunes, venant de tous les départements de France et appartenant au Conseil national de la jeunesse, étaient réunis à La Mutualité. Ils ont tiré le bilan de quatre années de fonctionnement des conseils départementaux de la jeunesse, quatre années pendant lesquelles nous avons beaucoup cherché la place des jeunes et celle des institutions pour élaborer ensemble de nouvelles mesures. Au cours de ces quatre années, ils ont pu rencontrer à trois reprises l'ensemble du Gouvernement et le Premier ministre pour dresser le bilan des avancées et faire de nouvelles propositions.

Ces conseils, maintenant pérennisés par la loi, montrent que les jeunes sont capables de traduire en actes leur de citoyenneté si on leur ouvre les espaces nécessaires.

Mme Sylvia Bassot. Tarte à la crème ! *(Rires sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Ils ont d'ailleurs dialogué samedi avec les politiques et les médias, parce qu'ils aimeraient que l'on donne d'eux une autre image que celle de l'équation : jeunes égalent violence. Ils ont décidé de consacrer le prochain festival de la citoyenneté à la question de l'autonomie des jeunes et il faudra rapprocher les réflexions du Conseil national des conclusions du rapport sur l'autonomie que la commission créée par la loi doit rendre au mois de mars.

Ces conseils ont un grand avenir car ils montrent les capacités de proposition des jeunes, leur force de travail, leur rigueur. Ils nous appellent à faire une autre politique pour mieux les entendre et mieux répondre à leurs attentes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Données clés

Auteur : M. Roger Meï
Circonscription : Bouches-du-Rhône (10e circonscription) - Communiste
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3304
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2002
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 février 2002